



VILLEBON ÉCOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE

Objet : Réponse au questionnaire envoyé par l'association 'Aggl'Eau CPS'

1) Êtes-vous favorable à ce que la production et la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales relèvent d'une gestion publique en régie d'Agglomération ? (Votre réponse peut être divisée selon ces trois compétences).

Oui. Ces services sont essentiels pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau. L'assainissement et la gestion des eaux pluviales ont un impact immédiat sur l'environnement. La puissance publique doit donc maîtriser l'ensemble de cette chaîne.

Le coût de ces services est aussi un point essentiel pour les habitants. Sur le territoire de la CPS, la production d'eau potable est entièrement dans les mains de Suez. Le mécanisme d'achat de l'eau par la CPS échappe à l'encadrement réglementaire des délégations de service. L'eau est achetée via un marché et non une délégation de service. Les possibilités légales de contrôle du travail réalisé et des coûts pour la société détentrice du marché sont quasi-inexistantes. Il en résulte que le prix de l'eau facturé à la CPS par cet acteur économique qui est en situation de non-concurrence n'est soumis à aucune pression. L'eau est ensuite revendue par la CPS au délégataire, qui se trouve être la même société, par la CPS et finalement facturé au consommateur par la société Suez.

2.) Si oui,

A) quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, transparente, durable et équitable de l'eau sur le territoire ?

L'abandon du système de délégation de service, qui est la règle générale sur notre territoire pour l'eau potable, est la direction à suivre. Cet abandon doit être préparé à l'avance pour pouvoir changer le mode de gestion à la fin des contrats en cours.

B) êtes-vous prêt à soutenir les mobilisations citoyennes qui pourraient s'exprimer dans votre commune en faveur d'un tel mode de gestion ?

Oui. Des membres de notre liste « Partageons demain » ont déjà eu l'occasion de participer à ce type de mobilisations à plusieurs reprises.

Le prochain mandat sera l'occasion de travailler sur l'assainissement. Cette compétence vient juste d'être transférée **OK** à l'échelon intercommunal. C'est donc l'occasion de promouvoir l'adoption de régies publiques. C'est déjà le mode de gestion pour certaines communes du territoire. Aucun problème n'a été reporté. Le coût pour les habitants des villes qui en bénéficient est inférieur. Ce type de gestion n'oblige pas à effectuer tous les travaux en interne. Il vise à garder le cœur de la compétence dans les services municipaux.

C) êtes-vous prêt à agir, par vos interventions et par vos votes, au sein du Conseil communautaire, pour favoriser les décisions en ce sens ?

Oui. Nous avons inclu ce point dans notre programme.



VILLEBON ÉCOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE